

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- CREISSAN (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340089800010

POSTE COMPTABLE : CFP CAPESTANG

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : MAIRIE DE CREISSAN (3)

ANNEE 2017

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

SOUS-PREFECTURE BEZIERS

REÇU LE

02 MAI 2017

Bureau des Politiques
Publiques

Sommaire

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	24
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	28
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	29
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	31
D2 - Arrêté et signatures	32
III - Vote du budget	

B5 -Détail des dépenses d'investissement

33

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CREISSAN MAIRIE DE CREISSAN	BP 2017
------------	--------------------------------	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1373
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	82
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0,0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement, - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement. <ul style="list-style-type: none"> - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3. - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .</p> <p>IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.</p> <p>V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.</p>
--

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 198 887,58	1 075 692,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 123 195,58
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 198 887,58	1 198 887,58

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	510 824,63	584 951,49
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 74 126,86	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		584 951,49	584 951,49

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 783 839,07	1 783 839,07
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	271 735,00	0,00	276 000,00	276 000,00	276 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	581 050,00	0,00	556 454,00	556 454,00	556 454,00
014	Atténuations de produits	37 551,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
65	Autres charges de gestion courante	118 052,00	0,00	122 480,88	122 480,88	122 480,88
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 008 388,00	0,00	992 934,88	992 934,88	992 934,88
66	Charges financières	58 100,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 650,00	0,00	1 650,00	1 650,00	1 650,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 078 138,00	0,00	1 049 584,88	1 049 584,88	1 049 584,88
023	Virement à la section d'investissement (5)	61 732,62		81 302,70	81 302,70	81 302,70
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	117 051,00		68 000,00	68 000,00	68 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		178 783,62		149 302,70	149 302,70	149 302,70
TOTAL		1 256 921,62	0,00	1 198 887,58	1 198 887,58	1 198 887,58

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 198 887,58
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	30 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	112 165,00	0,00	117 575,00	117 575,00	117 575,00
73	Impôts et taxes	551 441,00	0,00	547 556,00	547 556,00	547 556,00
74	Dotations et participations	275 560,00	0,00	251 551,00	251 551,00	251 551,00
75	Autres produits de gestion courante	84 500,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 053 666,00	0,00	1 005 682,00	1 005 682,00	1 005 682,00
76	Produits financiers	11,00	0,00	10,00	10,00	10,00
77	Produits exceptionnels	44 551,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 098 228,00	0,00	1 006 692,00	1 006 692,00	1 006 692,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	68 500,00		69 000,00	69 000,00	69 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		68 500,00		69 000,00	69 000,00	69 000,00
TOTAL		1 166 728,00	0,00	1 075 692,00	1 075 692,00	1 075 692,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	123 195,58
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 198 887,58
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	80 302,70
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 000,00	0,00	27 825,00	27 825,00	27 825,00
204	Subventions d'équipement versées	23 093,77	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	115 753,00	0,00	251 471,51	251 471,51	251 471,51
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	144 846,77	0,00	279 296,51	279 296,51	279 296,51
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	283 500,00	0,00	152 528,12	152 528,12	152 528,12
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	283 500,00	0,00	152 528,12	152 528,12	152 528,12
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	428 346,77	0,00	431 824,63	431 824,63	431 824,63
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	68 500,00		69 000,00	69 000,00	69 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	78 500,00		79 000,00	79 000,00	79 000,00
	TOTAL	506 846,77	0,00	510 824,63	510 824,63	510 824,63

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	74 126,86
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	584 951,49
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	96 005,38	0,00	61 248,79	61 248,79	61 248,79
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	276 005,38	0,00	61 248,79	61 248,79	61 248,79
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	17 786,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	139 500,00	0,00	74 500,00	74 500,00	74 500,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	23 685,00	0,00	268 900,00	268 900,00	268 900,00
	Total des recettes financières	181 471,00	0,00	364 400,00	364 400,00	364 400,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	457 476,38	0,00	425 648,79	425 648,79	425 648,79

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect ^a de fonctionnement (4)	61 732,62		81 302,70	81 302,70	81 302,70
040	Opérat ^a ordre transfert entre sections (4)	117 051,00		68 000,00	68 000,00	68 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		188 783,62		159 302,70	159 302,70	159 302,70
TOTAL		646 260,00	0,00	584 951,49	584 951,49	584 951,49

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	584 951,49
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	80 302,70
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	276 000,00		276 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	556 454,00		556 454,00
014	Atténuations de produits	38 000,00		38 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	122 480,88		122 480,88
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	45 000,00	0,00	45 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 650,00	0,00	1 650,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	68 000,00	68 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		81 302,70	81 302,70
Dépenses de fonctionnement – Total		1 049 584,88	149 302,70	1 198 887,58

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 198 887,58
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	51 000,00	51 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	152 528,12	0,00	152 528,12
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	27 825,00	0,00	27 825,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	251 471,51	28 000,00	279 471,51
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		431 824,63	79 000,00	510 824,63

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	74 126,86
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	584 951,49
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	24 000,00		24 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	117 575,00		117 575,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		18 000,00	18 000,00
73	Impôts et taxes	547 556,00		547 556,00
74	Dotations et participations	251 551,00		251 551,00
75	Autres produits de gestion courante	65 000,00	0,00	65 000,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	10,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	51 000,00	52 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 006 692,00	69 000,00	1 075 692,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	123 195,58
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 198 887,58
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	21 000,00	0,00	21 000,00
13	Subventions d'investissement	61 248,79	0,00	61 248,79
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		68 000,00	68 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		81 302,70	81 302,70
024	Produits des cessions d'immobilisations	268 900,00		268 900,00
Recettes d'investissement – Total		351 148,79	159 302,70	510 451,49

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	74 500,00
-----------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	584 951,49
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	271 735,00	276 000,00	276 000,00
60612	Energie - Electricité	50 000,00	45 800,00	45 800,00
60622	Carburants	3 000,00	3 200,00	3 200,00
60623	Alimentation	18 500,00	17 840,00	17 840,00
60624	Produits de traitement	500,00	1 700,00	1 700,00
60628	Autres fournitures non stockées	10 000,00	11 000,00	11 000,00
60631	Fournitures d'entretien	3 500,00	3 700,00	3 700,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60633	Fournitures de voirie	700,00	700,00	700,00
60636	Vêtements de travail	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures administratives	2 500,00	2 600,00	2 600,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	500,00	500,00	500,00
6067	Fournitures scolaires	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00	3 000,00	3 000,00
611	Contrats de prestations de services	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6132	Locations immobilières	0,00	3 300,00	3 300,00
6135	Locations mobilières	28 000,00	24 000,00	24 000,00
61521	Entretien terrains	1 000,00	1 000,00	1 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	12 000,00	12 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	7 500,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	16 000,00	27 400,00	27 400,00
61524	Entretien bois et forêts	300,00	300,00	300,00
61551	Entretien matériel roulant	3 500,00	6 000,00	6 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	16 000,00	13 000,00	13 000,00
6156	Maintenance	5 000,00	4 000,00	4 000,00
6161	Multirisques	11 500,00	9 000,00	9 000,00
6182	Documentation générale et technique	500,00	600,00	600,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 500,00	3 000,00	3 000,00
6188	Autres frais divers	3 500,00	3 000,00	3 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	510,00	510,00	510,00
6226	Honoraires	7 000,00	5 000,00	5 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	11 000,00	4 000,00	4 000,00
6228	Divers	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6231	Annonces et insertions	700,00	800,00	800,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6238	Divers	500,00	500,00	500,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	11 000,00	11 000,00	11 000,00
627	Services bancaires et assimilés	75,00	100,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	950,00	950,00	950,00
6284	Redevances pour services rendus	8 000,00	12 000,00	12 000,00
63512	Taxes foncières	11 500,00	12 000,00	12 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	581 050,00	556 454,00	556 454,00
6218	Autre personnel extérieur	52 700,00	10 000,00	10 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	350,00	1 254,00	1 254,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 500,00	5 800,00	5 800,00
6411	Personnel titulaire	250 000,00	249 000,00	249 000,00
6413	Personnel non titulaire	92 000,00	105 000,00	105 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	70 000,00	72 700,00	72 700,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	75 000,00	77 000,00	77 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 000,00	5 700,00	5 700,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	21 500,00	22 000,00	22 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	37 551,00	38 000,00	38 000,00
73921	Prél pour revers fiscalité entre coll	37 551,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
739212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	38 000,00	38 000,00
65	Autres charges de gestion courante	118 052,00	122 480,88	122 480,88
6531	Indemnités	49 800,00	50 500,00	50 500,00
6532	Frais de mission	100,00	200,00	200,00
6533	Cotisations de retraite	1 300,00	4 300,00	4 300,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	5 730,00	5 808,00	5 808,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6553	Service d'incendie	25 512,00	25 563,00	25 563,00
65548	Autres contributions	9 700,00	9 700,00	9 700,00
657362	Subv. fonct. CCAS	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6574	Subv. fonct. Associat ^o , personnes privée	22 410,00	22 409,88	22 409,88
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 008 388,00	992 934,88	992 934,88
66	Charges financières (b)	58 100,00	45 000,00	45 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	58 100,00	45 000,00	45 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 650,00	1 650,00	1 650,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	100,00	100,00	100,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 500,00	1 500,00	1 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	50,00	50,00	50,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 078 138,00	1 049 584,88	1 049 584,88
023	Virement à la section d'investissement	61 732,62	81 302,70	81 302,70
042	Opérat^o ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	117 051,00	68 000,00	68 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	43 551,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	73 500,00	68 000,00	68 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		178 783,62	149 302,70	149 302,70
043	Opérat^o ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		178 783,62	149 302,70	149 302,70
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 256 921,62	1 198 887,58	1 198 887,58

+	
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 198 887,58

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	30 000,00	24 000,00	24 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	30 000,00	24 000,00	24 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	112 165,00	117 575,00	117 575,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	350,00	460,00	460,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	1 000,00	1 100,00	1 100,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	15,00	15,00	15,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	12 500,00	13 500,00	13 500,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	17 000,00	30 000,00	30 000,00
70688	Autres prestations de services	800,00	500,00	500,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	80 500,00	72 000,00	72 000,00
73	Impôts et taxes	551 441,00	547 556,00	547 556,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	446 071,00	443 306,00	443 306,00
7322	Fiscalité reversée / intermédiaire fonds	20 500,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	0,00	15 000,00	15 000,00
7325	Fonds péréquation ress. interco.,commun.	15 000,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	20 000,00	20 000,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	950,00	950,00	950,00
7336	Droits de place	220,00	300,00	300,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	8 700,00	9 000,00	9 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	20 000,00	19 000,00	19 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	40 000,00	40 000,00	40 000,00
74	Dotations et participations	275 560,00	251 551,00	251 551,00
7411	Dotation forfaitaire	124 833,00	100 000,00	100 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	41 845,00	41 845,00	41 845,00
74127	Dotation nationale de péréquation	60 121,00	60 000,00	60 000,00
74718	Autres participations Etat	11 000,00	7 500,00	7 500,00
74758	Participat° Autres groupements	9 600,00	10 000,00	10 000,00
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	42,00	2 013,00	2 013,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	5 985,00	4 885,00	4 885,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	10 134,00	14 308,00	14 308,00
7488	Autres attributions et participations	12 000,00	11 000,00	11 000,00
75	Autres produits de gestion courante	84 500,00	65 000,00	65 000,00
752	Revenus des immeubles	74 000,00	56 000,00	56 000,00
758	Produits divers de gestion courante	10 500,00	9 000,00	9 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 053 666,00	1 005 682,00	1 005 682,00
76	Produits financiers (b)	11,00	10,00	10,00
761	Produits de participations	0,00	10,00	10,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	11,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	44 551,00	1 000,00	1 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	43 551,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 098 228,00	1 006 692,00	1 006 692,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	68 500,00	69 000,00	69 000,00
722	Immobilisations corporelles	20 000,00	18 000,00	18 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	48 500,00	51 000,00	51 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		68 500,00	69 000,00	69 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 166 728,00	1 075 692,00	1 075 692,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
				123 195,58
				=
				1 198 887,58

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	6 000,00	27 825,00	27 825,00
2031	Frais d'études	4 000,00	20 500,00	20 500,00
2051	Concessions, droits similaires	2 000,00	7 325,00	7 325,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	23 093,77	0,00	0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	23 093,77	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	115 753,00	251 471,51	251 471,51
2111	Terrains nus	10 324,00	5 500,00	5 500,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	24 800,00	171 156,31	171 156,31
2135	Installations générales, agencements	40 570,00	16 408,00	16 408,00
2152	Installations de voirie	11 259,00	28 946,00	28 946,00
21534	Réseaux d'électrification	16 000,00	16 000,00	16 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	12 800,00	13 461,20	13 461,20
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		144 846,77	279 296,51	279 296,51
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	283 500,00	152 528,12	152 528,12
1641	Emprunts en euros	283 000,00	152 028,12	152 028,12
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	500,00	500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		283 500,00	152 528,12	152 528,12
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		428 346,77	431 824,63	431 824,63
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	68 500,00	69 000,00	69 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	48 500,00	51 000,00	51 000,00
13911	Etat et établissements nationaux	9 922,00	11 107,38	11 107,38
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	3 570,00	3 934,28	3 934,28
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	20 932,00	22 745,34	22 745,34
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	838,00	838,00	838,00
13932	Sub. transf cpte résult. Amendes police	250,00	250,00	250,00
13933	Sub. transf cpte résult. P.A.E.	1 500,00	1 500,00	1 500,00
13936	Sub. transf cpte résult. PVR	10 625,00	10 625,00	10 625,00
13938	Sub. transf cpte résult. Autres fonds	863,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	20 000,00	18 000,00	18 000,00
21318	Autres bâtiments publics	20 000,00	18 000,00	18 000,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
21318	Autres bâtiments publics	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		78 500,00	79 000,00	79 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		506 846,77	510 824,63	510 824,63

		+
RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
		+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		74 126,86
		=

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				584 951,49

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RJ 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	96 005,38	61 248,79	61 248,79
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	27 265,00	22 900,85	22 900,85
1322	Subv. non transf. Régions	9 000,00	2 000,00	2 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	49 284,00	30 063,00	30 063,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	2 067,30	2 067,30
1343	P.A.E. non transférable	7 956,38	4 217,64	4 217,64
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	2 500,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	180 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	180 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		276 005,38	61 248,79	61 248,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	157 286,00	95 500,00	95 500,00
10222	FCTVA	9 686,00	16 000,00	16 000,00
10223	TLE	8 100,00	5 000,00	5 000,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	139 500,00	74 500,00	74 500,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	23 685,00	268 900,00	268 900,00
Total des recettes financières		181 471,00	364 400,00	364 400,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		457 476,38	425 648,79	425 648,79
021	Virement de la sect° de fonctionnement	61 732,62	81 302,70	81 302,70
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	117 051,00	68 000,00	68 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	43 551,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	321,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	2 726,00	2 726,00	2 726,00
28033	Frais d'insertion	952,68	673,68	673,68
28051	Concessions et droits similaires	1 073,42	2 848,28	2 848,28
281312	Bâtiments scolaires	1 668,36	1 669,36	1 669,36
281318	Autres bâtiments publics	22 708,68	23 198,68	23 198,68
28135	Installations générales, agencements, ..	21 319,00	21 417,00	21 417,00
28152	Installations de voirie	238,00	890,00	890,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	2 367,00	2 367,00	2 367,00
28182	Matériel de transport	1 465,00	1 465,00	1 465,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 226,62	336,00	336,00
28184	Mobilier	4 828,99	4 828,00	4 828,00
28188	Autres immo. corporelles	10 605,25	5 581,00	5 581,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		178 783,62	149 302,70	149 302,70
041	Opérations patrimoniales (9)	10 000,00	10 000,00	10 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
2031	Frais d'études	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		188 783,62	159 302,70	159 302,70
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		646 260,00	584 951,49	584 951,49

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	584 951,49
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPTT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	1,00	5,00	4,00	1,00	5,00
Adjoint administratif	C	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif Principal de 2eme classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attache	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		10,00	0,00	10,00	7,00	3,00	10,00
Adjoint technique	C	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Adjoint technique Principal de 2eme classe	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
CAE	C	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		4,00	0,00	4,00	2,00	2,00	4,00
Adjoint animation	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint animation		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Agent spécialisé 2eme classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Brigadier chef principal		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		18,00	1,00	19,00	13,00	6,00	19,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

CREISSAN - MAIRIE DE CREISSAN - BP - 2017

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

									IV
									C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Index (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				6 404,94		
Adjoint animation	C	OTR	0,00	1 093,69	A	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint annimation		OTR	0,00	969,85	A	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique	C	TECH	0,00	1 640,68	A	CDD Contrat à durée déterminée
Attache	A	ADM	0,00	1 220,42	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
CAE	C	TECH	0,00	1 480,30	A	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				6 404,94		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Cultural
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-2° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3° : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3°a° : emplois à temps partiel de moins de 100 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3°b° : emplois à temps plein de moins de 100 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3°c° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou a l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 225 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 225 000,00									
4352590	CE LANGUEDOC ROUSSILLON	05/11/2014		25/11/2015	60 000,00	F		3,130	3,130	euros	A	P	N	A-1
8421143	CE LANGUEDOC ROUSSILLON	18/07/2013		25/07/2014	200 000,00	F		3,890	3,890	euros	A	P	N	A-1
85A1707381000	CE LANGUEDOC ROUSSILLON	05/09/2007		25/10/2011	0,00	F		2,160	2,160	euros	A	P	N	A-1
A1709045000	CE LANGUEDOC ROUSSILLON	09/02/2009		25/05/2010	0,00	F		4,860	4,860	euros	A	P	N	A-1
A17130L8	CE LANGUEDOC ROUSSILLON	25/11/2013		25/12/2014	180 000,00	F		2,700	2,700	euros	A	F	N	A-1
ARC21075	CE LANGUEDOC ROUSSILLON	19/08/2004		25/09/2005	214 000,00	F		3,012	3,012	euros	A	P	N	A-1
MIN214756EUR/0220191/001	DEXIA CREDIT LOCAL	01/05/2003		01/05/2004	121 000,00	F		4,960	4,960	euros	A	P	N	A-1
MON242922EUR/0253873/001	DEXIA CREDIT LOCAL	01/02/2007		01/02/2007	200 000,00	F		4,240	4,240	euros	S	S	N	A-1
MON268926EUR	DEXIA CREDIT LOCAL	15/04/2010		01/09/2010	250 000,00	F		1,762	1,762	euros	T	X	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 225 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Eunbor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégories d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 046 559,59					104 519,64	41 381,45	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 046 559,59					104 519,64	41 381,45	0,00	0,00
4352590	N	0,00	A-1	55 523,89	17,00	F	3,130		2 343,67	1 737,90	0,00	0,00
8421143	N	0,00	A-1	168 599,17	11,00	F	3,890		11 291,63	6 558,51	0,00	0,00
85/A1707381000	N	0,00	A-1	18 177,93	0,00	F	2,160		18 177,93	392,64	0,00	0,00
A1709045000	N	0,00	A-1	413 412,26	17,00	F	4,860		14 888,24	20 091,84	0,00	0,00
A17130L8	N	0,00	A-1	0,00	-1,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
ARC21075	N	0,00	A-1	84 446,39	7,00	F	0,000		12 942,67	2 337,34	0,00	0,00
MIN214756EUR/0220191/001	N	0,00	A-1	79 663,47	11,00	F	4,960		4 653,30	3 665,22	0,00	0,00
MON242922EUR/0253873/001	N	0,00	A-1	120 675,92	9,00	F	4,240		9 919,16	5 012,62	0,00	0,00
MON268926EUR	N	0,00	A-1	106 060,56	2,00	F	1,360		30 303,04	1 585,38	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 046 559,59					104 519,64	41 381,45	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Indices zone euro		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits		9	0	0	0	0	
	% de l'encours		100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		1 046 559,59	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							0
	% de l'encours							0,00
	Montant en euros							0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

SI : Services.

MIS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

Sp : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou a l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 3-5 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 10 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3-3, 3-3-3-38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	1 312 000,00	-2,60	14,10	0,00	184 992,00	-2,60
TFPB	834 400,00	0,86	27,39	0,00	228 542,16	0,86
TFPNB	38 500,00	0,52	77,33	0,00	29 772,05	0,52
CFE	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
TOTAL	2 184 900,00	0,00			443 306,21	0,00

Exercice 2017

COMMUNE DE CREISSAN

AMORTISSEMENTS

Désignation des biens	Année de réalisation	Valeur comptable d'origine	Amortissements pratiqués	Valeur comptable nette	Durée amort.	Amortissement	Valeur actuelle
2802	2011	1607,02		-	5		-
	Total	1607,02	0,00	-		0,00	-
28031	2004	1 119,46	1 119,46	-	5		-
	2008	57 557,50	57 557,50	-	5		-
	2009	27 009,27	27 009,27	-	5		-
	2010	2 508,01	2 004,00	-	5		-
	2011	2 087,02		-	5		-
	2013	189,67	189,67	-	1		-
	2014	13 634,00		13 634,00	5	2 726,00	10 908,00
	2015	40 127,84		40 127,84	5	8 025,57	32 102,27
	Total	144 232,77	87 879,90	53 761,84		2 726,00	10 908,00
28033	2007	223,90	223,90	-	5	-	-
	2008	11 733,33	11 733,33	-	5		-
	2009	3 592,47	3 592,47	-	5		-
	2010	589,20	589,20	-	1		-
	2010	2 832,08	2 264,40		5	567,68	567,68
	2011	1 398,61	837,00	561,61	5		
	2014	533,32		533,32	5	106,00	427,32
	Total	20 902,91	19 240,30	1 094,93		673,68	140,36
2805	avant	36 651,56	36 651,56	-	2	-	-
	2005	657,80	657,80	-	2	-	-
	2006	53,82	53,82	-	2	-	-
	2007	2 750,79	2 750,79	-	2	-	-
	Total	40 113,97	40 113,97	-		-	-
28051	2013	466,44	233,00		2		-
	2014	1 896,00		1 896,00	2		
	2015	4 731,90		4 731,90	2	2 365,95	2 365,95
	2016	2 893,99		2 893,99	6	482,33	2 411,66
	Total	9 988,33	233,00	9 521,89		2 848,28	4 777,61
28128	2008	5 698,94	1 516,00	4 182,94	15		
	2011	908,96	60,00	848,96	15		
	2011	10 310,59	684,00	9 626,59	15		
	Total	16 918,49	2 260,00	14 658,49		-	-
281312	2015	3 338,71		3 338,71	2	1 669,36	1 669,36
	total	3 338,71		3 338,71		1 669,36	1 669,36
281318	2007	25 348,07	8 869,00	16 479,07	20	1 267,00	15 212,07
	2008	26 303,75	7 890,00	18 413,75	20	1 315,00	17 098,75
	2013	1 893,27	378,00	1 515,27	5	378,00	1 137,27

	2013	223 735,14	14 915,68	208 819,46	15	14 915,68	193 903,79
	2014	50 915,22		50 915,22	15	3 394,00	47 521,22
	2014	102,00		102,00	1		
	2015	20 058,05		20 058,05	15	1 337,00	18 721,05
	2016	8 882,36		8 882,36	15	592,00	8 290,36
	Total	357 237,86	32 052,68	325 185,18		23 198,68	301 884,51
28135	2008	30 564,28	12 222,00	18 342,28	15	2 037,00	16 305,28
	2009	104 849,49	39 407,00	65 442,49	15	6 989,00	58 453,49
	2010	6 561,29	1 748,00	4 813,29	15	437,00	4 376,29
	2011	7 981,24	1 596,00	6 385,24	15	532,00	5 853,24
	2011	68 772,30	13 752,00	55 020,30	15	4 584,00	50 436,30
	2012	34 584,30	4 610,00	29 974,30	15	2 305,00	27 669,30
	2012	295,41	295,41	-	1		-
	2013	19 408,24	3 881,00	15 527,24	5	3 881,00	11 646,24
	2013	4 047,62	269,00	3 778,62	15	269,00	3 509,62
	2015	1 426,57		1 426,57	5	285,00	1 141,57
	2016	1 475,80			15	98,00	1 377,80
Total	279 966,54	77 780,41	200 710,33		21 417,00	180 769,13	
28152	2012	116,13	28,00	88,13	8	14,00	74,13
	2013	1 794,00	224,00	1 570,00	8	224,00	1 346,00
	2015	778,80		778,80	5	155,00	623,80
	2016	7 458,96		7 458,96	15	497,00	6 961,96
	Total	10 147,89	252,00	9 895,89		890,00	9 005,89
281534							
	2015	1 242,10		1 242,10	1,00	-	-
	Total	1 242,10	-	1 242,10			-
28158	avant	2 065,25	2 065,25	-		-	-
	2003	1 254,14	1 254,14	-	10	-	-
	2007	2 631,20	1 841,00	790,20	10	263,00	527,20
	2009	4 925,61	2 460,00	2 465,61	10	492,00	1 973,61
	2010	107,64	107,64	-	1	-	-
	2010	7 480,98	2 992,00	4 488,98	10	748,00	3 740,98
	2011	187,28	187,28	-	1		
	2012	1 900,00	760,00	1 140,00	5	380,00	760,00
	2012	6 125,91	816,00	5 309,91	15	408,00	4 901,91
	2013	435,35	435,35	-	1		-
	2013	614,11	76,00	538,11	8	76,00	462,11
	Total	27 727,47	12 994,66	14 732,81		2 367,00	12 365,81
28182	1992	14 295,60	14 295,60	-		-	-
	1996	10 997,20	10 997,20	-	10	-	-
	2000	26 437,71	26 437,71	-	10	-	-
	2006	8 055,00	6 440,00	1 615,00	10	805,00	810,00
	2007	6 600,00	4 620,00	1 980,00	10	660,00	1 320,00
	Total	66 385,51	62 790,51	3 595,00		1 465,00	2 130,00
28183	1995 à 1999	29 553,99	29 553,99	-		-	-
	2000	1 316,44	1 316,44	-	5	-	-

	2001	271,70	271,70	-		-	-
	2002	180,50	180,50	-	5	-	-
	2002	429,68	429,68	-	5	-	-
	2003	1 793,01	1 793,01	-	5	-	-
	2004	1 076,40	1 076,40	-	2	-	-
	2004	809,80	805,00	-	5	-	-
	2005	1 292,29	1 292,29	-		-	-
	2006	2 960,47	2 960,47	-	5	-	-
	2007	3 202,07	3 202,07	-	5	-	-
	2010	410,91	410,91	-	1	-	-
	2010	14 442,62	11 552,00	2 890,62	5		
	2012	1 680,62	672,00	1 008,62	5	336,00	672,62
	2012	210,34	210,34	-	1		-
	2013	239,00	239,00	-	1		-
	Total	59 869,84	55 965,80	3 899,24		336,00	672,62
28184			6 102,07				
	1998	617,75	617,75	-	10	-	-
	1998	3 421,14	3 421,14	-	10	-	-
	1998	1 097,63	1 097,63	-	10	-	-
	1999	2 233,82	2 233,82	-	10	-	-
	1999	3 039,63	3 039,63	-	10	-	-
	2000	919,27	919,27	-	10	-	-
	2004	359,60	359,60	-	10	-	-
	2005	24 627,85	22 158,00		10		
	2006	11 413,40	9 128,00	2 285,40	10	1 141,00	1 144,40
	2007	13 297,98	9 303,00	3 994,98	10	1 329,00	2 665,98
	2008	9 699,11	5 814,00	3 885,11	10	969,00	2 916,11
	2009	356,00	356,00	-	1	-	-
	2009	2 591,73	1 295,00	1 296,73	10	259,00	1 037,73
	2010	99,50	99,50	-	1	-	-
	2010	6 463,18	2 584,00	3 879,18	10	646,00	3 233,18
	2012	3 516,24	702,00	2 814,24	10	351,00	2 463,24
	2012	669,16	266,00	403,16	5	133,00	270,16
	Total	84 422,99	69 496,41	18 558,80		4 828,00	13 730,80
28188							
	1998	86 615,85	86 615,85	-	8	-	-
	2006	1 759,85	1 759,85	-	8	-	-
	2007	15 556,23	15 556,23	-	5	-	-
	2008	789,86	789,86	-	1	-	-
	2008	17 144,63	17 144,63	-	5	-	-
	2009	1 571,60	1 571,60	-	1	-	-
	2009	9 564,71	9 564,71	-	5	-	-
	2010	171,20	171,20	-	1	-	-
	2010	3 475,47	2 780,00		5		
	2010	2 723,89	1 360,00	1 363,89	8	340,00	1 023,89
	2011	433,89	433,89	-	1	-	-
	2011	14 071,98	8 442,00	5 629,98	5		
	2012	3 855,45	1 542,00	2 313,45	5	771,00	1 542,45
	2012	3 462,90	864,00	2 598,90	8	432,00	2 166,90
	2012	333,00	333,00	-	1	-	-
	2012	894,02	178,00	716,02	10	89,00	627,02
	2013	1 187,93	1 187,93	-	1	-	-
	2013	9 010,74	1 802,00	7 208,74	5	1 802,00	5 406,74
	2013	400,31	50,00	350,31	8	50,00	300,31
	2014	3 117,82		3 117,82	8	389,00	2 728,82
	2014	1 242,89		1 242,89	1	1 242,89	-

	2015	5 350,72		5 350,72	2		
	2016	934,57		934,57	5	186,91	747,66
	Total	183 669,51	152 146,75	30 827,29		5 302,80	14 543,79
TOTAUX		1 307 771,91	613 206,39	691 022,50		67 721,80	552 317,15

U:\Carole IZQUIERDO\EXCEL\BUDGET\budget principal\Amortissement biens corrigé par Cathy en 2013.xls

Exercice 2017							
COMMUNE DE CREISSAN							
Amortissement des subventions							
Désignation des biens	Année de réalisation	Valeur comptable d'origine	Amortissements pratiqués	Valeur comptable nette	Durée amort.	Amortissement	Valeur actuelle
13911	2008	37 256,10	11 172,00	26 084,10	20	1 862,00	24 222,10
	2009	34 150,74	8 535,00	25 615,74	20	1 707,00	23 908,74
	2010	86 177,60	17 232,00	68 945,60	20	4 308,00	64 637,60
	2011	40 906,51	6 135,00	34 771,51	20	2 045,00	32 726,51
	Total	198 490,95	43 074,00	155 416,95		9 922,00	145 494,95
13912 Apt Benes	2009	20 000,00	5 000,00	15 000,00	20	1 000,00	14 000,00
	2011	21 863,00	3 279,00	18 584,00	20	1 093,00	17 491,00
	2012	1 200,00	120,00	1 080,00	20	60,00	1 020,00
	2013	25 826,00	1 291,00	24 535,00	20	1 291,00	23 244,00
	2014	2 520,00	-	2 520,00	20	126,00	2 394,00
	2016	7 285,50			20	364,28	7 265,50
Total	71 409,00	9 690,00	61 719,00		3 934,28	58 149,00	
13913 (école) voirie voirie voirie salle des fêtes salle des fêtes Apt Benes	2006	6 157,00	2 456,00	3 701,00	20	307,00	3 394,00
	2006	2 782,30	1 112,00	1 670,30	20	139,00	1 531,30
	2006	27 522,00	11 008,00	16 514,00	20	1 376,00	15 138,00
	2007	15 476,80	5 411,00	10 065,80	20	773,00	9 292,80
	2008	30 165,70	9 048,00	21 117,70	20	1 508,00	19 609,70
	2009	73 758,00	18 435,00	55 323,00	20	3 687,00	51 636,00
	2010	138 712,00	27 740,00	110 972,00	20	6 935,00	104 037,00
	2011	52 168,90	7 824,00	44 344,90	20	2 608,00	41 736,90
	2012	12 562,00	1 256,00	11 306,00	20	628,00	10 678,00
	2013	53 585,88	2 679,00	50 906,88	20	2 679,00	48 227,88
	2014	5 854,89	-	5 854,89	20	292,00	5 562,89
	Total	418 745,47	86 969,00	331 776,47		20 932,00	310 844,47
	13931 (école) voirie	2006	2 530,36	1 008,00	1 522,36	20	126,00
2006		14 242,50	5 696,00	8 546,50	20	712,00	7 834,50
Total		16 772,86	6 704,00	10 068,86		838,00	9 230,86
13921	2015	16 578,42			20	828,92	15 749,50
	2016	3 596,25			20	179,81	3 416,44
	Total	20 174,67				1 008,73	19 165,94
13923	2015	500,00			20	25,00	475,00
	2016	35 766,73			20	1 788,34	33 978,39
		36 266,73				1 813,34	34 453,39
1328	2016	3 596,25			20	179,81	3 416,44
		3 596,25				179,81	3 416,44
13932 (abri bus)	2007	5 000,00	1 750,00	3 250,00	20	250,00	3 000,00
	Total	5 000,00	1 750,00	3 250,00		250,00	3 000,00
13936 (voirie) voirie	2006	5 608,00	2 240,00	3 368,00	20	280,00	3 088,00
	2006	204 361,38	81 744,00	122 617,38	20	10 218,00	112 399,38
	2007	2 541,84	889,00	1 652,84	20	127,00	1 525,84
	Total	212 511,22	84 873,00	127 638,22		10 625,00	117 013,22
13933 (voirie)	2006	30 010,57	12 000,00	18 010,57	20	1 500,00	16 510,57
	Total	30 010,57	12 000,00	18 010,57		1 500,00	16 510,57
TOTAUX		#REF!	245 060,00	707 880,07		51 003,16	717 278,84

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 13
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 VOTES :
 Pour : 14
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 11 Avril 2017

Présenté par le Maire (1)
 A Creissan, le 19 Avril 2017

Délibéré par CONSEIL MUNICIPAL (2) réuni en session ordinaire
 A Creissan, le 19 Avril 2017

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
 RECU LE

02 MAI 2017

Bureau des Postes et
 Publiques



Le Maire,

Bruno BARTHES

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 25.17 et de la publication le
 A CREISSAN, le 19/04/2017

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :

BARTHE Eric

BARTHES Bruno

BERNARD Peggy

DELMAR Michel

FONQUERLE Isabel

HERAIL Bernard

JULVE Jean-Luc

LADURELLE Krystel

Absente

LEGIER Joséphine

LECOMTE Corinne

MASSE Michel

MONTAGNE Stéphane

PAGAN Pierre

PLANO Delphine

RAMI Martine